
Université de Lorraine

Rapport de promotion 2026

Tableau d'avancement au choix : INGÉNIEUR DE RECHERCHE ET DE FORMATION HORS CLASSE Echelon spécial – Vivier 1

I. Dispositif réglementaire

Conformément aux orientations générales des Lignes Directrices de Gestion (LDG), révisées et adoptées par le Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine (UL) du 4 février 2025, pour l'ensemble des filières, la sélection des dossiers de promotion par liste d'aptitude et par tableau d'avancement s'appuie sur la reconnaissance de la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience.

II. Compte rendu de la sélection au choix

a) Informations statistiques sur les promouvables

Pour rappel, conformément à l'article 20-3 du décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié, fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur, sont promouvables au tableau d'avancement au choix pour l'accès à l'échelon spécial du grade d'ingénieur de recherche et de formation hors classe au titre du vivier 1, les ingénieurs de recherche et de formation hors classe ayant été détachés dans un ou plusieurs emplois fonctionnels dotés d'un indice terminal au moins égal à la hors échelle A ou ayant occupé des fonctions de direction, d'encadrement, de coordination ou de recherche reconnue au niveau international, au cours des quatre années précédant l'établissement du tableau d'avancement. La liste de ces fonctions est fixée par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Cette année, le nombre de possibilités de promotion au niveau national n'est pas connu. Au titre de l'année 2025, le contingent national était de **24**.

Au titre de l'année 2025, **1** agent de l'UL a été promu à l'échelon spécial du grade d'ingénieur de recherche et de formation hors classe au titre du vivier 1.

Au titre de l'année 2026, **19** personnels remplissent les conditions de promouvabilité. Parmi ces personnels, 21% sont des femmes et 79% sont des hommes.

La moyenne d'âge des promouvables est de 55 ans.

L'ancienneté moyenne de catégorie est de 27 ans. L'ancienneté moyenne de grade est de 6 ans.

Les personnels promouvables se répartissent par BAP comme suit :

BAP		PROMOUVABLES	%
A	Sciences du vivant	1	5,26%
B	Sciences chimiques et sciences des matériaux	1	5,26%
C	Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique	4	21,05%
D	Sciences humaines et sociales	0	0%
E	Informatique, statistique et calcul scientifique	8	42,11%
F	Information, documentation, culture, communication, édition, TICE communication	0	0%
G	Patrimoine, logistique, prévention et restauration	0	0%
J	Gestion et pilotage	5	26,32%
TOTAL		19	100%

b) Informations statistiques sur les candidats

Au titre de la campagne 2026, **15** candidatures sont déposées. Parmi les candidats, 27% sont des femmes et 73% sont des hommes.

La moyenne d'âge des candidats est de 55 ans.

L'ancienneté moyenne de catégorie est de 26 ans. L'ancienneté moyenne de grade est de 6 ans.

Les personnels candidats se répartissent par BAP comme suit :

BAP		CANDIDATS	%
A	Sciences du vivant	1	6,67%
B	Sciences chimiques et sciences des matériaux	1	6,67%
C	Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique	4	26,67%
D	Sciences humaines et sociales	0	0%
E	Informatique, statistique et calcul scientifique	5	33,32%
F	Information, documentation, culture, communication, édition, TICE communication	0	0%
G	Patrimoine, logistique, prévention et restauration	0	0%
J	Gestion et pilotage	4	26,67%
TOTAL		15	100%

c) Méthodologie et bilan de la sélection au choix

Les représentants de l'administration et les représentants des personnels réalisent une pré-sélection des dossiers. Ils se réunissent ensuite en séance plénière pour débattre et établir un classement commun.

L'objectif est d'apprécier sur la durée de la carrière, l'investissement du personnel compte tenu de ses missions et activités professionnelles, de son implication dans la vie de l'établissement, ou dans l'activité d'une structure, de la richesse et de la diversité de son parcours professionnel, de ses formations, de ses compétences et de la qualité du dossier.

Cette appréciation se fonde sur l'ensemble des critères, définis dans les LDG (annexe 2).

d) Informations statistiques sur les classés

Au titre de l'année 2026, **3** dossiers sont classés par le groupe de travail promotion. Les classés sont des hommes.

La moyenne d'âge des classés est de 54 ans.

L'ancienneté moyenne de catégorie est de 28 ans. L'ancienneté moyenne de grade est de 6 ans.

Les personnels classés se répartissent par BAP comme suit :

BAP		CLASSÉS	%
A	Sciences du vivant	0	0%
B	Sciences chimiques et sciences des matériaux	0	0%
C	Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique	1	33,33%
D	Sciences humaines et sociales	0	0%
E	Informatique, statistique et calcul scientifique	1	33,33%
F	Information, documentation, culture, communication, édition, TICE communication	0	0%
G	Patrimoine, logistique, prévention et restauration	0	0%
J	Gestion et pilotage	1	33,33%
TOTAL		3	100%